

## REGLEMENT INTERIEUR IDEALE' DANSE

**ARTICLE 1 :** L'élève ou son représentant légal s'engage à fournir toutes les pièces du dossier au moment de son inscription.

**ARTICLE 2 :** Tout élève qui n'aurait pas acquitté sa licence et son assurance, est exclu de l'association.

**ARTICLE 3 :** **En cas d'arrêt de l'activité, aucun remboursement n'est effectué. En cas de catastrophe naturelle, de pandémie ou de crise sanitaire, aucun remboursement ne sera effectué.**

**ARTICLE 4 :** Un cours d'essai sera accordé pour les nouveaux élèves, à l'issue duquel vous avez huit jours pour annuler votre inscription, dépassé ce délais aucun remboursement sera effectué.

**ARTICLE 5 :** Il est demandé rigueur, discipline, régularité et ainsi que le respect des règles.

**ARTICLE 6 :** L'élève doit arriver à l'heure à chaque cours.

**ARTICLE 7 :** Pendant les cours, la présence des parents est interdite.

**ARTICLE 8 :** Le manque d'assiduité peut être sanctionné par une exclusion sans remboursement de la cotisation.

**ARTICLE 9 :** Une commission de discipline désignée par le Bureau peut radier et exclure tout élève (en accord avec les professeurs) ou tout membre qui aurait un comportement non conforme aux règlements et nuisant au bon fonctionnement de l'école.

**ARTICLE 10 :** **Par mesure de sécurité, les parents des jeunes enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer leurs enfants.**

**ARTICLE 11 :** Les professeurs ne sont pas responsables des élèves en dehors des cours.

**ARTICLE 12 :** Seuls les professeurs désignent les élèves aptes au passage au niveau supérieur.

**ARTICLE 13 :** Toutes remarques sont adressées par écrit au secrétariat de l'école.

**ARTICLE 14 :** Il est strictement interdit d'utiliser le nom d'IDEALE'DANSE pour l'organisation de représentation à l'initiative et à des fins personnelles.

**ARTICLE 15 :** **Il est strictement interdit d'utiliser le matériel et documents appartenant à IDEALE DANSE pour un usage autre que professionnel, ainsi que de faire des copies de reproductions pour un usage personnel ou tout autre usage, sauf autorisation express d'IDEALE DANSE.**

**ARTICLE 16 :** **Lors des répétitions du spectacle, les élèves sont sous la responsabilité d'idéale danse que le temps de la répétition du ballet, une fois celui-ci terminé les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur.**

**ARTICLE 17 :** Aucune facture ne sera délivrée si le dossier est incomplet.

---

### **PARTIE A REMPLIR ET A RENDRE**

Je soussigné(e) .....représentant légal de l'élève...../ élève en cours de.....avoir pris connaissance du règlement intérieure et s'engage à le respecter.

Fait à....., le ..... /..... /.....

**Signature** de l'élève ou du responsable légale